

Avis voté en plénière du 14 décembre 2016

# La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux

## Déclaration du groupe Outre-mer

Les bases d'une Europe sociale ont été définies dans les Traités de l'Union européenne. Les principes énoncés en matière de cohésion, de progrès social et de bien-être de ses peuples devaient en constituer les grands axes. Mais la crise économique et les plans d'assainissements budgétaires ont mis en lumière les distorsions entre les dimensions économiques et sociales du projet européen.

Parallèlement, le scepticisme voire même l'indifférence à l'égard de l'Europe a accentué l'interrogation sur la capacité de l'Union européenne à protéger ses citoyens. Pour eux, l'Union européenne est perçue comme créatrice d'austérité, de chômage et de précarité. Ce sentiment nourrit les populismes et la défiance.

Dans les régions ultrapériphériques, en dépit de l'apport des fonds structurels, cette vision de l'Union européenne est encore plus prononcée car elle produit des normes contraignantes. Par ailleurs, la crise économique et financière a détérioré une situation déjà fragile. Dans la logique d'intégration des RUP dans le marché unique, l'Europe a privilégié la dimension économique et le développement structurel sans tenir compte des réalités sociales des RUP et de leur environnement.

C'est pourquoi, la position que portera la France doit permettre d'engager une véritable intégration sociale, comme nous l'avons rappelé au cours de nos travaux.

Pour les régions ultrapériphériques, cette intégration passera notamment par :

Une meilleure application de l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne pour prendre en compte les spécificités des RUP dans la mise en œuvre des politiques européennes ;

La définition d'objectifs précis pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté dans des territoires où le taux de pauvreté est 3 à 4 fois plus élevé, accentuées par l'inégalité dans la répartition des revenus ;

Le renforcement de l'accès aux soins car la situation du système de santé reste encore trop contrastée d'un territoire à l'autre;

Le renforcement de la formation professionnelle et de la mobilité pour lutter contre le chômage. Car avec un taux de chômage de près de 60 % chez les jeunes, la mobilité constitue un levier pertinent si elle ne se limite pas qu'à l'Europe et si nos régions préparent leur retour.

*« Les DOM, dans leur juste revendication d'une plus grande solidarité, d'une plus grande cohésion économique et sociale ne sont plus isolés, mais ils se gardent une spécificité qui ne pourra jamais réduire leurs difficultés à celles des régions périphériques de la communauté.*

*Il y a quelque chose de très particulier dans la relation privilégiée, entre la communauté et les DOM, qui doit être dynamisée au profit de tous.»* Ces propos tenus en 1987 par Jacques DELORS alors qu'il était président de la commission résonne encore aujourd'hui comme une exigence de l'Europe envers les RUP à l'heure de l'élaboration du socle des droits sociaux.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis